

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	13
Votants	15
Date de convocation et d'affichage : 27/07/2022	

Séance du 1^{er} août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier août, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Laguiole, sous la présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Maire.

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

MIQUEL Christian, MOULIADE Nadège, SALVAN Henri, BRAS André, BATUT Daniel, CHAUFFOUR Cathy, COUTOU Stéphanie, DURAND Honoré, GRAL Guillaume, MIJOULE Benoît, QUINTARD Noëlle, ROUX Joëlle.

Absents/Procurations : PREVINQUIERES Françoise à ALAZARD Vincent,
CANITROT Yveline à MOULIADE Nadège.

Secrétaire de séance : MOULIADE Nadège est élue secrétaire pour toute la séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N°3 : PARTENARIAT INFOCOM FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE

La société INFOCOM-France, dont le siège est situé à ZI Les paluds- Pôle performance BP 91416 à AUBAGNE (13 785) et dont l'objet est la location de véhicules longue durée sans chauffeur, fait une proposition de partenariat à la Commune de Laguiole.

Ce partenariat consisterait en la mise à disposition d'un minibus (9 places) pour les besoins de déplacement professionnel des élus et du personnel ainsi que les déplacements des acteurs locaux moyennant une convention au préalable.

Les modalités de partenariat consistent en un contrat de longue durée de quatre années consécutives (en 2 périodes de 2 années) d'un véhicule aménagé par INFOCOM-FRANCE à l'état neuf personnalisé gratuitement par INFOCOM-FRANCE (la partie haute du pare-brise où figureront, le logo de la Commune, le nom ...).

INFOCOM-FRANCE reste sur la période des 4 années, le propriétaire du véhicule, la Commune de LAGUIOLE étant l'utilisateur désigné.

Les engagements des parties :

- INFOCOM-FRANCE prend à sa charge la recherche des annonceurs (sponsors publicitaires nécessaires au paiement des loyers) et gèrera la relation contractuelle avec ses derniers tant concernant la commercialisation des espaces publicitaires que les aspects de conception des publicités et d'habillage du véhicule loué,
- INFOCOM-FRANCE s'engage à ce que les annonceurs publicitaires ne présentent pas un caractère politique et ne soient pas contraires aux bonnes mœurs et lois en vigueur,
- Pendant la durée de la location, INFOCOM-FRANCE assume seul la responsabilité de facturation et d'encaissement des loyers auprès des annonceurs.

La Commune de LAGUIOLE confie à INFOCOM-FRANCE la commercialisation publicitaire de la totalité des espaces carrossés et vitrés légalement autorisés afin de positionner les partenaires annonceurs.

Elle s'engage lors de la livraison du véhicule (point de départ des quatre années de location) à organiser un cocktail de présentation en présence des élus et des sponsors

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
et publication ou affichage le

Accusé de réception en préfecture
012-211201199-20220801-5b_3-DE
Reçu le 05/08/2022

